

# Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne\* et **conservez le numéro de référence de dossier**

\* [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

